

santé dans laquelle on versera 500 millions de dollars au cours d'une période de 15 ans afin d'aider les provinces à agrandir leurs facultés de médecine et d'autres établissements de formation du personnel sanitaire; la Loi sur les soins médicaux qui autorise le gouvernement fédéral à partager le coût des régimes provinciaux d'assurance médicale; et la disposition relative à la fourniture des services de santé, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1966, prévue par le Régime d'assistance publique du Canada à l'intention des personnes qui sont dans le besoin.

Au cours des années, les ministères fédéraux ont offert directement des soins de santé à certains groupes de personnes. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social administre les services de santé fournis aux Indiens, aux Esquimaux et à d'autres résidents des deux territoires, aux immigrants, aux marins et à d'autres groupes. Le ministère des Affaires des anciens combattants administre un réseau national d'hôpitaux, ainsi que des services de traitements et de soins à domicile à l'intention des anciens combattants bénéficiant de la pension d'invalidé ou qui sont dans le besoin.

Parmi les fonctions de régie relatives à la santé nationale qu'assume également le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on trouve un programme destiné à assurer la pureté et l'innocuité des denrées alimentaires et des drogues, les initiatives du Centre d'hygiène du milieu qui fournit des services de recherche, de surveillance et de consultation concernant, par exemple, l'exploitation rationnelle de nos eaux, la pollution de l'air et d'autres problèmes d'hygiène du milieu, un programme de radioprotection et les services consultatifs de recherche du Laboratoire d'hygiène. Le ministère de l'Agriculture se charge de responsabilités précises à l'égard de la production alimentaire afin de protéger la santé du grand public.

La recherche sanitaire est effectuée ou assistée par nombre d'organismes fédéraux dont le Conseil de la recherche médicale, le Conseil national de recherche, le Conseil de recherches pour la défense et les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires des anciens combattants. Les principaux organismes fédéraux s'occupant de statistiques de la santé sont le Bureau fédéral de la statistique et la Direction de la recherche et de la statistique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Services d'hygiène publique

Les ministères provinciaux de la Santé, de concert avec les services municipaux d'hygiène et les services de santé ruraux, dispensent les services préventifs fondamentaux d'hygiène ainsi que les services spécialisés relatifs à des maladies précises et à divers problèmes sanitaires. Les services traditionnels d'hygiène publique portent sur l'assainissement du milieu, l'enraiment des maladies contagieuses, l'hygiène maternelle et infantile, la nutrition, l'hygiène dentaire, l'hygiène du travail, les laboratoires d'hygiène publique et les statistiques de l'état civil. Parmi les services bien établis, on compte également les programmes provinciaux pour le traitement des maladies vénériennes, de la tuberculose, du cancer, des maladies mentales, de l'arriération mentale de même que les services spécialisés en vue des soins en établissement, dans la localité ou à domicile, des malades chroniques; quelques-uns de ces services sont administrés par des organismes bénévoles appuyés de subventions provenant du gouvernement.